Nations Unies A/C.2/61/SR.35

Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
30 août 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 35e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 mai 2007, à 11 h 20

Président : M. Atiyanto. . . . . (Indonésie)

Sommaire

Élection du Président et des membres du bureau de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-35684 (F)

En l'absence de Mme Intelmann (Estonie), M. Atiyanto (Indonésie), Vice-président, préside la séance.

La séance est ouverte à 11 h 20.

Élection du Président et des membres du bureau de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

1. **Le Président** rappelle que, conformément à l'article 99 a) du Règlement intérieur y compris les modifications qui lui ont été apportées par la résolution 56/509 de l'Assemblée générale ainsi que l'article 103 y compris les modifications que lui ont été apportées par la résolution 58/12 annexe B, paragraphe 9, de l'Assemblée générale, toutes les grandes commissions sont tenues d'élire un(e) président(e) et un bureau complet trois mois au moins avant l'ouverture de la session.

2. **Mme Lintonen** (Finlande) a été désignée pour l'élection au poste de président(e) de la soixante-deuxième session. En l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, il considère que la Commission souhaite élire Mme Lintonen (Finlande) au poste de président(e).

3. *Mme Lintonen (Finlande) est élue Présidente par acclamation*.

4. **Le Président** dit que de nouvelles consultations sont nécessaires pour la composition du Bureau. L'élection du Vice-président ou de la Vice-présidente et du Rapporteur se tiendra donc lors d'une réunion ultérieure de la Commission.

La séance est levée à 11 h 25